

Mr HOAREAU Jean Maurice Guy (Nicole)

83, chemin Recherchant

97432 Ravine des Cabris

Tel:0692313187

Mail : nicolehoareau@yahoo.fr

Monsieur Le Maire

Service urbanisme

N°7 rue Archambaud

97410 SAINT-PIERRE

Objet : revalorisation de déclassement Parcelle HO 807

Saint-Pierre, le 23 septembre 2026

P/J annexes : Extrait cadastral

Monsieur Le Maire,

Je sollicite votre haute bienveillance pour l'obtention du déclassement de ma parcelle en zone constructible (zone U).

En effet, dans le cadre de la révision du Plan Local Urbain (P.L.U), je demande le déclassement de ma parcelle cadastrée HO 807, sise au chemin Picard classée en zone agricole.

Cette parcelle est desservie par les réseaux suivants :

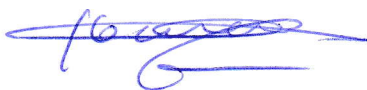
- Voirie existante (chemin Picard)
- Réseau électrique existant

Aussi, on peut distinguer dans un environnement proche des constructions à usage d'habitation principale.

Comptant sur votre attention pour une suite favorable à ma demande et restant à votre disposition.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, mes salutations les plus respectueuses.

Monsieur HOAREAU Jean Maurice Guy



C-003

Commune :
SAINT PIERRE (416)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 13807 B
Document vérifié et numéroté le 17/11/2020
A ST PIERRE
Par TIPVEAU JOEL
INSPECTEUR
Signé

SAINT PIERRE
1 RUE DU PERE RAIMBAULT
97751 SAINT PIERRE CEDEX
Téléphone : 02 62 35 98 00
Fax : 02 62 35 98 64
cdif.st-pierre-de-la-reunion@dgi.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
A _____, le _____

Section : HO
Feuille(s) : 000 HO 01
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/750
Date de l'édition : 17/11/2020
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par BESSE GUILLAUME (2)
Réf. :
Le 06/11/2020

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc...)

